

Séminaire **Évaluation Formation Féfaur 2018+**

CONSTRUIRE et PILOTER
votre **STRATÉGIE d'ÉVALUATION**
de la **FORMATION**

29 mars
2018

1 journée de formation et d'échanges
pour les responsables formation-RH
métiers, DSI, qualité, dirigeants

Les Salons de l'Hôtel
Saint James Albany
Paris 1er

770 €HT

Pauses et déjeuner inclus

Un séminaire pour :

- **Choisir** quelles formations évaluer en cohérence avec les attentes métier et RH
- **Connaître** les modalités de l'évaluation et leurs meilleures combinaisons (blended evaluation)
- **Identifier** les modèles et les technologies d'une stratégie d'évaluation efficace et optimisée
- **Utiliser** l'évaluation pour rénover le lien entre la formation, les métiers et l'entreprise
- **Repérer** les dernières avancées pour guider durablement votre stratégie d'évaluation
- **Estimer** la charge et l'organisation de la fonction évaluation dans le département formation
- **Connaître** les leviers pour développer une culture de l'évaluation dans l'entreprise

ENJEUX
ACTEURS
MÉTHODES
OUTILS
MOYENS
BUDGETS

**POUR LES ENTREPRISES
ET LES ORGANISMES DE
FORMATION**

Bonnes pratiques et
dernières avancées
par les meilleurs
experts et praticiens
de l'évaluation



Féfaur

SÉMINAIRES

L'évaluation de la formation n'est plus un serpent de mer !

D'abord parce que le digital permet enfin de mettre en œuvre une véritable politique d'évaluation. Ensuite parce qu'il s'agit d'une demande pressante des directions, métiers et collaborateurs de l'entreprise. Plus encore : on commence à s'aviser que l'évaluation fixe le cap de toute stratégie de formation et de développement des compétences.

C'est ce que démontrera la 4ème édition du Séminaire Stratégie d'Évaluation Formation Féfaur, le 29 mars à Paris où sont attendus une centaine de décideurs formation-RH.

Une journée pour vous aider à construire et piloter votre stratégie d'évaluation de la formation, alliant témoignages, bonnes pratiques, key notes ; une journée dense, concrète, d'application immédiate avec les meilleurs experts et praticiens de l'évaluation.

À bientôt,

Michel Diaz, Aude Dellacherie, Féfaur, Directeurs associés



INTERVENANTS



Pierre-Henri Amalric

Directeur
XPERTEAM



Geoffroy de Lestrangé

EMEA Product Marketing
Manager | Cornerstone



Jonathan Pottiez

Consultant, auteur de "L'évaluation
de la Formation" (Dunod)



Laurent Balagué

CEO
Formetris



Lucie Dhorne

Responsable de l'innovation
pédagogique
IFP School



Serge Ravet

Co-fondateur
Open Recognition Alliance



Thierry Bonetto

Group Learning &
Development Director
Danone Academy



Michel Diaz

Directeur associé
Féfaur



Corentin Sannié

Head of Content
360Learning



Frédéric Danel

Commandant, Chef de la
division méthodes et stratégie
pour la formation Digitale
Police Nationale



Sarah Lenoir

Avocat
Lexing

PARTENAIRES

360Learning

Cornerstone
realize your potential

forMetris
des mesures et des hommes



xperteam
Digital Learning Experience

WE LEARN
WE DO
WE SHARE

Xq
EXPERQUIZ

PRESSE & ORGANISATION

ffp

ELEARNINGLETTER
ACTUALITE & STRATEGIES DIGITAL LEARNING

FocusRH.com

À PROPOS DE FÉFAUR

Féfaur est l'un des tout premiers cabinets d'études et de conseil Digital Learning indépendant du marché européen. Ses outils et méthodes - Schémas Directeurs®, benchmarking... - sont utilisés par des centaines d'entreprises en France et à l'étranger. Ils sont présentés en complément dans le cadre de ses trois séminaires annuels (évaluation de la formation, plateformes et outil, stratégie digital learning) suivis par des centaines de décideurs formation-RH. Michel Diaz figure dans le classement des 10 principaux influenceurs européens.

Féfaur

SÉMINAIRES

Féfaur est déclaré organisme de formation



Datadock

PROGRAMME DE LA MATINÉE**8h30 Accueil****9h00 Comment construire et piloter votre stratégie d'évaluation de la formation**

30mn

- Benchmarking des pratiques d'évaluation de la formation dans les entreprises françaises ; leçons et plan d'action
- Stratégie d'évaluation : que peut-on évaluer, comment fixer les priorités, quels modèles et outils utiliser
- Collaborateurs, managers, formateurs : comment "embarquer" et faire collaborer les acteurs de l'évaluation ; charte d'évaluation et consultance interne



Michel Diaz
Directeur Associé
Féfaur

9h30 Le nouveau modèle d'évaluation de Kirkpatrick : un levier de performance – étude de cas Police Nationale20mn
10mn
d'échanges

- La formation des e-Concepteurs et e-Formateurs de la Police nationale
- De la formation efficace à l'efficacité de la formation
- Franchir le pont : la problématique du transfert des savoirs en situation de travail
- Un autre regard vers le modèle 70-20-10



Frédéric Danel
Commandant,
Chef de la division
méthodes et stratégie
pour la formation
Digitale
Police Nationale

10h00 Quels outils digitaux pour mettre rapidement en œuvre une stratégie d'évaluation efficiente et optimisée20mn
10mn
d'échanges

- L'évaluation de diagnostic des besoins
- L'évaluation d'entraînement via le smartphone (ancrage, challenges...)
- L'évaluation de certification théorique et pratique
- L'évaluation de coaching terrain / animation du portefeuille de compétences



Pierre-Henri Amalric
Directeur
XPERTEAM

10h30 Pause**11h00 Mesure d'efficacité des programmes de développement des dirigeants – étude de cas Danone**20mn
10mn
d'échanges

- Spécificité du développement des dirigeants : hétérogénéités des profils, objectifs et modalités de formation
- Peut-on anticiper les impacts attendus du développement des dirigeants, à court et moyen terme
- Retour d'expérience sur dix années de programmes de développement des dirigeants : efficacité et mesure des impacts



Thierry Bonetto
Group Learning &
Development Director
Danone Academy

11h30 Comment évaluer la formation pour transformer l'apprentissage20mn
10mn
d'échanges

- Le nouveau modèle de Kirkpatrick : plus qu'un modèle d'évaluation, un processus pour garantir les résultats
- Retours d'expérience pour favoriser le transfert des acquis de la formation
- Les atouts du Digital pour évaluer et améliorer l'efficacité des formations
- Un état d'esprit agile pour transformer en continu la formation dans son entreprise



Corentin Sannié
Head of Content
360Learning



Jonathan Pottiez
Consultant, auteur de
"L'évaluation de la
Formation"

12h00 Les badges : avenir de l'évaluation de la formation et des compétences en entreprise ?20mn
10mn
d'échanges

- Concepts et panorama : ce qu'est un badge, outils pour créer et diffuser des badges, ses apports dans les champs formation-RH ; étude de cas BM
- Comment mettre les badges au service des apprentissages informels et sociaux (approche 70:20:10) ; vers le badge collectif
- Vers le plan de reconnaissance / cartographie des compétences dans ou hors l'entreprise ; notion d'endossement
- Comment démarrer une stratégie de badge



Serge Ravet
Co-fondateur
Open Recognition
Alliance

12h30 Pause déjeuner

PROGRAMME DE L'APRÈS-MIDI

14h00 Quels nouveaux indicateurs pour évaluer la formation

20mn
10mn
d'échanges

- Comment chiffrer et réduire le coût des formations non appliquées (Scrap Learning Rate) : vers une formation à impact business maximum
- Le Net Promoter Score : un indicateur simple pour faciliter la relation entre la formation et les métiers de l'entreprise
- Calculer le point mort du Digital Learning pour décider des formats de formation
- L'indicateur PFD (population x fréquence x durée) Diaz-Sillon : le nouveau ROI de la formation à l'ère digitale



Michel Diaz
Directeur Associé
Féfaur

14h30 Quelles solutions pour une mise en œuvre de la formation efficace

20mn
10mn
d'échanges

- Transfert des acquis de la formation : quel est le problème ? quelles bonnes pratiques en matière d'évaluation ?
- Après-formation : engager les apprenants / mobiliser les managers
- Le concept d'accountability et son rôle central dans l'impact des formations
- Quelles solutions pour généraliser l'accompagnement post-formation ?



Laurent Balagué
CEO
Formetris

15h00 Quelles bonnes pratiques juridiques pour exploiter sereinement les données de la formation

20mn
10mn
d'échanges

- Données techniques et données apprenants collectées dans les dispositifs de formation ; statut juridique ; précaution d'utilisation
- Learning Analytics : peut-on évaluer, corrélérer, prédire, prescrire, personnaliser la formation sans entrave ?
- Dernières évolutions réglementaires ; comment se mettre en conformité avec le Règlement général pour la protection des données
- Les contenus : bonnes pratiques et sécurisation des contenus e-learning et des contenus créés par les apprenants (forum, chat, réseaux sociaux)



Sarah Lenoir
Avocat
Lexing

15h30 Pause

16h00 Ingénierie pédagogique : boostez vos formations à distance de type MOOC avec le modèle ADDIE. Comment évaluer de A à E ?

20mn
10mn
d'échanges

- Analyse des besoins de formation : compétences, UX, moyens du projet
- Design de la formation : objectifs, stratégies, UI et moyens pédagogiques
- Développement : choix des techniques et outils
- Implantation : forums, community management
- Évaluation des résultats et ROI



Lucie Dhome
Responsable de
l'innovation
pédagogique
IFP School

16h30 L'intelligence des données au cœur de l'évaluation de la formation et des compétences : objectif impact business

20mn
10mn
d'échanges

- À l'heure de l'économie des compétences, seule une expérience apprenante holistique aura un véritable impact sur votre entreprise
- Évaluer la formation se mesure désormais en lien avec le développement d'une culture d'apprentissage
- La mobilité, l'autonomie des collaborateurs deviennent des indicateurs incontournables
- La formation en 2018 s'articule autour de 3 concepts : imagination, intelligence, innovation



Geoffroy de Lestrangle
EMEA Product
Marketing Manager
Cornerstone

17h00 L'Évaluation : alpha et omega de la formation ?

20mn

- Comment piloter votre stratégie de formation grâce aux données et aux "Learning Analytics" ; la montée en puissance de la prescription en formation
- L'évaluation comme modalité pédagogique à part entière, sa place dans les nouveaux dispositifs Digital Learning
- Synthèse et clôture : nouveau rôle, nouvelle légitimité pour la fonction formation



Michel Diaz
Directeur Associé
Féfaur

17h20 Clôture

BULLETTIN D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin dûment complété

Par mail : julie.thomas@fefaur.com,

Par courrier : Féfaur - 148, rue de l'Université - 75007 PARIS

**NOMBRE
DE PLACES
LIMITÉ**

ENTREPRISE

Société : _____

Adresse : _____

CP : _____

Ville : _____

SIRET : _____

CONTACT CONCERNANT VOTRE STAGE

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

e-mail : _____

N° de tél : _____

Demande de convention de formation, veuillez cocher la case

PARTICIPANT(S)

Prénom et Nom

Fonction

Tél et e-mail

ADRESSE DE FACTURATION

(si différente de celle-ci-dessus)

Société : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

CONDITIONS TARIFAIRES

770 € HT pour 1 inscription

soit 924 € TTC dont 154 € de TVA (20%)

15% de remise effectuée sur la 2ème inscription

Fait à :

Le :

Signature du responsable Formation et cachet de l'entreprise

RÈGLEMENT ET FACTURATION

Règlement à l'inscription par chèque à l'ordre de Féfaur ou par virement bancaire sur présentation de facture.

Les prix comprennent : les pauses café, le déjeuner et le support de cours au format numérique.

Pour un bon de commande ou un règlement par OPCA, reportez-vous aux conditions générales de vente.

Toute inscription implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-jointes.

Contact

julie.thomas@fefaur.com

+33 (0)3 26 86 49 65



Les Salons de l'Hôtel
Saint James Albany
202, rue de Rivoli
Paris 1^{er}



Métro
Tuileries ou
Pyramides

● CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Présentation

Société de conseil et d'études e-learning, Féfaur (siège social : 148 rue de l'Université - 75007 PARIS (France)) a sa déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11 75 52779 75 auprès du préfet de région Ile de France.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) précisent les modalités de réservation et d'achat des actions de formation de Féfaur. Le fait de passer commande implique l'acceptation sans réserve des CGV, seules les conditions particulières accordées expressément par Féfaur pouvant y déroger.

3. Formations

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises réalisées dans des locaux mis à disposition par Féfaur.

Inscription : une inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception du paiement intégral de la formation.

Remplacement d'un participant : Féfaur offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant.

Insuffisance du nombre de participants à une session : Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, Féfaur se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités, et de la reporter à une date ultérieure. À défaut que le Client puisse participer à cette nouvelle session, il pourra demander le remboursement de sa formation.

Documents contractuels : À la demande du Client, Féfaur peut adresser une convention de formation professionnelle établie en deux exemplaires dont un sera à retourner par le Client avec le cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation.

Programme : Féfaur se réserve de droit de modifier le programme tout en restant dans les objectifs et l'esprit du séminaire.

4. Facturation – Règlement

Prix : Tous les prix sont exprimés en euros HT et TTC. Ils comprennent les deux pauses, le déjeuner et la documentation pédagogique au format numérique.

Facture : La facture est adressée au Client dès réception de l'inscription.

Paiement : Le paiement doit être effectué à l'inscription sur présentation de facture, par chèque ou virement bancaire ; l'accès à la salle de formation n'est possible qu'aux participants ayant acquitté le paiement de leur inscription.

Bon de commande : Si le Client émet un bon de commande, il devra le joindre impérativement avec le bulletin d'inscription.

Règlement par un OPCA : En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription que le Client retourne signé à Féfaur. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par Féfaur au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à Féfaur au premier jour de la formation, Féfaur se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

5. Annulation par le Client

Les dates de formation sont fixées et sont bloquées de façon ferme. Toute annulation doit parvenir à Féfaur impérativement par écrit. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation, des indemnités sont dues dans les conditions suivantes : - Annulation communiquée moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% du montant de la formation sera retenu au client. - Annulation communiquée moins de 15 jours ouvrés avant la session : la totalité du montant de la formation sera retenue au Client.

6. Limitations de responsabilité de Féfaur

La responsabilité de Féfaur ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique

du matériel ou du prestataire fournisseur de la salle de formation. La responsabilité de Féfaur est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

7. Force majeure

Féfaur ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Féfaur.

8. Propriété intellectuelle

Féfaur est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Féfaur pour assurer les formations, demeurent sa propriété exclusive. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord express de Féfaur. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

9. Litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Toute contestation ou litige est de la compétence du Tribunal de commerce de PARIS.